

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 Novembre 2016

Commune de SERVIES-EN-VAL

L'an Deux Mil seize et le dix-huit novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Lydie CAVAYÉ, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Andréa BENET, Antoine CAMPILLO, Martine ESCANUELA, Marlène FABRE, Jean GAVIGNAUD, Sabrina KRENKE, Jordan MIRON, Jean de LARQUIER, Sébastien ORMIERES.

Absent excusé : Mme Catherine DROUILLEAUX CORNAC.

Pouvoirs : Catherine DROUILLEAUX CORNAC à Lydie CAVAYÉ.

Secrétaire de séance : Mme Marlène FABRE.

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Date convocation : 9 Novembre 2016

Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures 30

1. Mission d'analyse de projet énergie renouvelable (projet carrière) :

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables en faveur du patrimoine de la collectivité. Elle précise que le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil au profit des communes volontaires, conformément à la délibération n°2016-12 du 18 février 2016, décidant de mettre en place les missions d'accompagnement de projets d'énergies renouvelables.

Le SYADEN propose un service de Conseil en Energies Renouvelables dont les modalités ont été fixées par délibération n°2016-12 du Comité Syndical, en date du 18 février 2016.

L'analyse de projet énergie renouvelable (ENR) est un service sur 1 an qui accompagne la collectivité dans son projet d'énergie renouvelable. Le conseiller ENR du SYADEN réalisera les analyses techniques administratives et financières du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement.

La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait de 300 € pour une durée de 1 an.

M. de LARQUIER Jean (Titulaire) et ORMIERES Sébastien (Suppléant) sont les référents de la collectivité pour le suivi de la mission d'analyse de projet ENR.

Accepté à l'unanimité.

2. Elaboration d'un agenda d'accessibilité programmée :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

A ce jour, la commune est en retard et ne pourra respecter cette échéance. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé ADAP, calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants.

La commune de Serviès-en-Val est attachée à l'accessibilité pour tous. Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, elle s'engage dans un Agenda d'Accessibilité programmée, pour son patrimoine d'Etablissements Recevant du Public et d'Installations Ouvertes au Public restant à mettre en accessibilité.

Accepté à l'unanimité.

3. Indemnité de conseil au comptable public pour 2016 :

Mme le Maire présente la demande d'indemnité de conseil pour l'année 2016 du comptable public, cette indemnité s'élève à 247,17€.

Il est décidé à l'unanimité de lui verser cette somme au titre de l'année 2016.

4. Rachat concession cimetière rectificatif :

Madame le Maire informe les membres présents qu'une erreur a été faite lors du dernier conseil concernant le montant de la concession funéraire de Mme Lucette RAYNAUD. De ce fait il est nécessaire de délibérer à nouveau. Le montant de cette concession est de 45,73 €.

5. Demande de subvention menuiseries foyer :

Madame le Maire rappelle aux membres présents le projet de travaux de remplacement des menuiseries du foyer communal. Elle présente le devis établi par l'entreprise Corbières Fermetures. Ce projet est estimé à 9 670,00 € H.T. soit 11 604,00 € T.T.C.

Elle propose d'approuver ce projet et de demander une subvention.

Le Conseil Municipal après délibération, approuve à l'unanimité le projet de travaux de remplacement des menuiseries du foyer communal estimé à 9 670,00 € H.T. soit 11 604,00 € T.T.C. et décide de demander une subvention à l'Etat pour 40 %, soit environ 3 868,00 €.

6. Questions diverses :

- ❖ Il est proposé un devis de l'entreprise Domo Elec pour l'électricité de la salle de bain du rez de chaussé de la maison Rue Pouytès qui s'élève à 639 €HT. Accepté à l'unanimité.
- ❖ Il est décidé de refaire la décoration du sapin de Noël avec la participation des enfants de l'école comme l'année dernière. Sabrina s'occupe de planifier avec la Directrice de l'école. Antoine s'occupe du sapin. Les décorations dans le village seront posées par les employés.
- ❖ Le local du bureau de l'ancienne perception intéresse une infirmière, quelques travaux qui peuvent être faits en régie sont à envisager.
- ❖ L'appartement situé à côté de l'ancienne perception loué actuellement par Mme Pétriaux va bientôt être libéré, les devis pour la rénovation devront être réactualisés.
- ❖ La commission des travaux se réunira samedi 28 novembre à 12h pour aller voir les travaux à effectuer dans le logement que loue M. Cornac Serge.
- ❖ Achat d'un thermogrilleur à prévoir éventuellement, se renseigner sur les prix et l'efficacité.
- ❖ Devis pour l'achat d'un logiciel pour la dématérialisation des factures pour un montant de 84 € HT, accepté à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h 00.